

COMMISSION THEMATIQUE QUALITE DU 26 NOVEMBRE 2012

LISTE DES PARTICIPANTS

Monsieur	CHAPRON	SIAM - PRESIDENT DE LA COMMISSION
Monsieur	ADROIT	CA MARNE ET CHANTEREINE
Monsieur	BELHOMME	CONSEIL GENERAL 93 - DEA
Madame	BERDOULAY	CONSEIL GENERAL 94 - DSEA
Madame	BOURCIER	EPTB SEINE GRANDS LACS
Monsieur	BOURGOIS	SOUS PREFECTURE TORCY
Monsieur	BREUIL	CONSEIL GENERAL 93 - DEA
Monsieur	BROSSARD	CONSEIL GENERAL 93 - DEA
Monsieur	BRUNON	CA MARNE ET CHANTEREINE
Monsieur	CHAUTARD	CA CLICY MONTFERMEIL
Monsieur	CHERY DROUET	CD CANOE KAYAK 94
Monsieur	COQUELIN	NATURE ET SOCIETE
Monsieur	CORRE	AU FIL DE L'EAU
Madame	DE CLERCQ	EPTB SEINE GRANDS LACS
Madame	DESSAGNES	SOUS PREFECTURE NOGENT
Monsieur	FOUCHE	LEESU
Madame	HEUILLARD	SAINT MAUR DES FOSSES
Monsieur	LACHERAY	SIAAP
Monsieur	LAGRANGE	CA EST ENSEMBLE
Monsieur	LE CARRE	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
Monsieur	MARIE	NEUILLY SUR MARNE
Madame	NAUD	SYNDICAT MARNE VIVE
Madame	OLIVIER	SAN VAL MAUBUEE
Monsieur	PREAUX	CONSEIL GENERAL 94 - DSEA
Madame	PROKOP	EAU DE PARIS
Monsieur	PUJOL	VEOLIA
Monsieur	TROTET	SMAM
Monsieur	VANDELANOOTE	CONSEIL GENERAL 93 - DEA
Monsieur	WURTZER	EAU DE PARIS
<i>BUREAU D'ETUDES</i>		
<i>Monsieur</i>	<i>LEGUY</i>	<i>ADAGE</i>
<i>Monsieur</i>	<i>NARCY</i>	<i>AsCA</i>
<i>Monsieur</i>	<i>SATIN</i>	<i>ADAGE</i>

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du récit rétrospectif et du décor territorial (matin)
- 2) Présentation de ce qui est « en jeu » sur le territoire du SAGE (matin)
- 3) Restitution des travaux des ateliers (après-midi)

Le point 1) de l'ordre du jour a fait l'objet d'un diaporama. Il donne une lecture plus visuelle (avec des cartes, photos, graphes) du rapport papier envoyé préalablement à la réunion. Ces deux documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE (www.sage-marne-confluence.fr)

Le point 2) a également fait l'objet d'un diaporama. Merci de vous y référer en complément du compte-rendu ci-dessous.

1. PRESENTATION DU RECIT RETROSPECTIF ET DU DECOR TERRITORIAL DU SAGE

Le bureau d'étude explique que la phase de diagnostic marque le passage d'une mise à plat des connaissances techniques (phase d'état des lieux) à une vision plus stratégique du territoire. Les commissions précédentes insistaient sur le partage de connaissances, celles qui s'annoncent recherchent le partage d'un regard stratégique. Le diagnostic devra révéler ce qui est synergique et ce qui doit être concilié.

Le bureau d'études ajoute que ce diagnostic sera éclairé par un « Récit rétrospectif », qui explique l'évolution du territoire dans ses rapports à l'eau. Les textes de loi et les guides méthodologiques d'élaboration des SAGE n'imposent pas la rédaction de ce récit. Néanmoins, le bureau d'études a souhaité faire cet exercice, considérant que « **toute réflexion prospective doit s'appuyer sur une bonne rétrospective** ». En résumé, comprendre d'où l'on vient pour définir vers où on veut aller. L'état des lieux donnait une photographie du territoire, le récit en est le film. Il donne une vision dynamique des choses et permet de mieux comprendre l'évolution du territoire, les grandes forces qui l'ont accompagné, et donc l'héritage avec lequel il faut aujourd'hui composer.

Un diaporama assure le support de la présentation du récit rétrospectif.

RECIT RETROSPECTIF : DE 1960 A 1990

M. CHAUTARD (CA Clichy-Montfermeil) note que, sur des territoires éloignés de la Marne comme Clichy-sous-Bois et Montfermeil, cette période a été marquée par l'assèchement de zones humides.

M. BRUNON (CA Marne et Chantereine) poursuit en indiquant que l'urbanisation sur les plateaux qui surplombent la Marne s'est faite au détriment des drains agricoles, qui donnaient alors une présence visible de l'eau par temps de pluie. M. BRUNON en vient aujourd'hui à s'interroger sur les notions de « cours d'eau » et le statut des affluents de ces cours d'eau (par exemple le ru de Courgain, affluent du ru de Chantereine) tant ceux-ci ont pu être malmenés au cours des dernières décennies. Il regrette par ailleurs le peu de photos montrant le bassin du ru de Chantereine dans la présentation.

M. TROTET (SMAM) confirme la présence passée d'un réseau hydrographique dense sur les plateaux, notamment sur le bassin versant du Morbras. L'urbanisation intervenue dans l'après-guerre a conduit à buser de nombreux fossés qui assuraient l'écoulement des eaux. Ce processus a induit la perte du lien des populations à l'eau.

Aujourd'hui, seuls demeurent les principaux affluents du Morbras, les plus petits aménagements (type fossés) ayant disparu.

M. BOURGEOIS (Sous-préfecture de Torcy) relève que la présence d'îles sur la Marne n'a pas été évoquée. Leur rôle dans la qualité paysagère du territoire et les modifications subies au cours de cette période (aménagement des berges notamment) sont pourtant significatifs.

Il est répondu que cet aspect est développé dans la période qui suit (années 1990 à aujourd'hui), période où des contentieux entre collectivités et associations de défense de la nature ont eu lieu, en lien avec la gestion des îles de la Marne (îles de Chelles par exemple).

M. CORRE (Au Fil de l'Eau) témoigne d'avoir trouvé des écrevisses dans le Morbras dans les années 1980.

M. TROTET (SMAM) confirme cette pratique de pêche d'écrevisses par le passé sur le Morbras. Aujourd'hui, seules des écrevisses américaines sont recensées dans l'étang du Coq, en amont du Morbras. Mais ce sont des espèces invasives...

RECIT RETROSPECTIF : DE 1990 A NOS JOURS

M. BRUNON (CA Marne et Chantereine) explique que les élus de la CA Marne et Chantereine affichent aujourd'hui l'objectif du retour de la baignade en Marne. En effet, cet objectif sert de point de repère plus perceptible par la population et les élus pour comprendre l'intérêt des actions menées en matière d'assainissement. Bien qu'étant un objectif à long terme, la baignade donne un cap et une justification aux actions menées par la CA en assainissement.

Mme NAUD (SMV) fait part de son intérêt pour ce récit rétrospectif, qu'elle trouve important dans la démarche du SAGE et riche en enseignements. Il permet de mettre en perspective les actions (pas toujours structurées) menées dans le domaine de l'eau sur le territoire. Mme NAUD confirme la prise de conscience du lien entre qualité de l'eau et assainissement par les décideurs. La vision des acteurs de l'eau a évolué, passant d'actions centrées uniquement sur les équipements épuratoires à des actions plus globales s'appuyant sur des objectifs plus intégrateurs (préservation des milieux aquatiques, retour de la baignade). Cette évolution a donné un sens plus social, territorial aux enjeux de qualité de l'eau. Néanmoins, elle se dit moins convaincue par la compréhension de ces enjeux au niveau de la population. Cet échelon reste selon elle à sensibiliser.

Mme NAUD ajoute que les collectivités de l'agglomération parisienne sont jugées relativement « riches » par rapport à celles situées en province. Or, elle se demande si tous les moyens sont vraiment mis en œuvre par les collectivités du territoire pour répondre à ces enjeux.

M. TROTET (SMAM) confirme l'intérêt du récit rétrospectif. Dans le prolongement de ce qui a été présenté sur la façon dont le territoire était assaini par le passé, il rappelle que beaucoup de toilettes se rejetaient directement dans la rivière par le passé. Il s'interroge sur les raisons qui ont conduit à accepter de rejeter de la pollution dans les cours d'eau à cette époque. Quelle information était faite auprès des particuliers ?

M. NARCY (Bureau d'études AsCA) apporte quelques éléments de contexte, ayant déjà travaillé par le passé sur « l'histoire des doctrines techniques d'assainissement ». Le « tout à l'égout » est adopté à la fin du XIX^e siècle. Il est motivé par les hygiénistes qui pensent alors que les miasmes se trouvent dans les eaux sales et qu'il faut les évacuer rapidement. Cette doctrine a donné lieu à l'époque à des controverses terribles car certains pensaient se priver d'une richesse qui servait à l'épandage sur les parcelles agricoles. Mais c'est bien le « tout à l'égout » qui va perdurer dans les doctrines du début du XX^e siècle.

M. SATIN (Bureau d'étude ADAGE) poursuit en évoquant le débat persistant entre unitaire et séparatif. L'agglomération parisienne s'est construite avec un réseau unitaire, sur le principe du « tout à l'égout ». Mais l'extension urbaine a nécessité de construire des tuyaux de plus en plus grands pour absorber les eaux pluviales générées par l'imperméabilisation des sols. Les gestionnaires ont alors développé les réseaux séparatifs, avec l'idée

que les eaux de pluies sont « propres ». Or, les connaissances acquises depuis sur les réseaux d'eaux pluviales nous interpellent aujourd'hui sur l'impact de ces eaux rejetées dans les rivières.

M. BRUNON (CA Marne et Chantier) estime que la politique de mise en séparatif des réseaux a engendré un « cycle infernal ». En effet, un réseau séparatif ne l'est jamais à 100 % car il « dérive » souvent (par exemple, raccordement d'une machine à laver au réseau pluvial lorsqu'un propriétaire aménage son garage).

M. LAGRANGE (CA Est-Ensemble) note que ce changement de doctrine (passer de l'unitaire au séparatif) a engendré des coûts très importants pour les travaux de mise en séparatif en zone urbaine dense.

M. SATIN (Bureau d'étude ADAGE) pense qu'il ne faut pas chercher à opposer « unitaire » et « séparatif ». Ce sont deux systèmes d'assainissement qui sont performants s'ils sont bien gérés. En revanche, il faut veiller à ne pas avoir ces deux systèmes sur un même bassin de collecte.

M. LACHERAY (SIAAP) affirme, au regard de ces interventions, que le problème de la conformité des branchements est un des maillons essentiels sur lequel le SAGE doit agir pour résoudre les problèmes de séparativité des réseaux. Mais cela nécessite un gros travail de sensibilisation des particuliers, au niveau local. Les règlements d'urbanismes et les obligations de conformités dans le cadre des ventes de logement sont d'autres leviers dont doivent se saisir les collectivités compétentes. Enfin, les aides de l'Agence de l'eau doivent être une incitation supplémentaire pour agir.

M. LE CARRE (AESN) explique que jusqu'à présent, seul 10-20% des habitations se mettaient en conformité lors des travaux de mise en séparatif, ce qui est très faible. L'aide qu'apportait l'Agence de l'eau pour la mise en conformité des branchements suite à la mise en séparatif des réseaux n'était jusqu'à présent pas suffisamment incitative. Les aides définies dans le Xème Programme de l'Agence de l'eau ont été simplifiées et majorées pour répondre à cet enjeu. Concernant les raccordements des entreprises, il déplore le manque de connaissances qu'elles ont de leur réseau, ignorant parfois même la localisation de leur point de rejet. Il existe là-aussi des leviers financiers mais les acteurs de l'eau doivent insister sur la sensibilisation des entreprises et mettre la pression si besoin pour faire respecter la réglementation (police du maire).

Mme OLIVIER (SAN Val-Maubuée) explique le cas de figure particulier de la Ville Nouvelle, construite dès le départ avec un système d'assainissement séparatif. Malgré cela, le taux de conformité n'est pas de 100% et le SAN a décidé de mettre l'accent sur les contrôles de conformités avec plus de 1 000 contrôles effectués chaque année. Elle évoque la difficulté à faire mettre en conformité les habitations dans le cadre des ventes puisque la loi ne l'impose pas. Pour ce qui est des industriels, elle rejoint l'intervention de M. LE CARRE sur les limites d'actions auprès des acteurs, faute d'outils pour les contraindre à se mettre en conformité.

M. LE CARRE (AESN) regrette que le récit rétrospectif ne développe pas plus l'évolution des activités industrielles sur le territoire du SAGE. La petite couronne parisienne a connu une forte mutation au cours des dernières décennies mais les activités industrielles ont forcément marqué le territoire. Comment étaient-elles implantées (sur les bords de Marne ?), quelle était la typologie de ces activités, etc ?

M. LACHERAY (SIAAP) explique qu'un travail prospectif effectué par le SIAAP a montré que l'activité industrielle se délite depuis plusieurs années au profit des activités tertiaires en petite couronne.

M. LEGUY (Bureau d'études ADAGE) relève que, bien que marginal aujourd'hui, l'impact des activités industrielles est un sujet historique avec des répercussions dans le présent (sites pollués notamment).

M. BROSSARD (CG93) estime que la multiplicité des acteurs en assainissement (communes-interco, départements, SIAAP) est notable sur notre territoire. La capacité de ces acteurs à travailler ensemble est un vrai enjeu, voire dans certains cas une difficulté, dont il faut tenir compte.

LES GRANDS DETERMINANTS

Le bureau d'étude explique que le décor territorial qui est ici dépeint relève de déterminants souvent externes au territoire du SAGE. Le SAGE n'a pas vocation à infléchir ces orientations extraterritoriales mais à défendre les enjeux liés à l'eau qui s'y rattachent.

Le bureau d'étude souligne que le « décor » futur du SAGE est principalement marqué par des incertitudes concernant :

- d'une part l'aménagement du territoire : 6 000 nouveaux logements par an pendant 10 ans, en lien avec le Grand Paris. Mais il peut y avoir un décalage entre les objectifs annoncés et les réalisations à terme (par exemple, les objectifs de logements du SDRIF 1994 n'ont pas été complètement atteints).
- d'autre part le développement du transport fluvial de marchandises sur le territoire du SAGE : le Grenelle de l'environnement fixe bien un objectif de croissance au niveau national de 14 % à 25% pour la part du transport ferroviaire, maritime et fluvial d'ici à 2022. Mais dans quelle mesure ces objectifs vont-ils se déployer sur le territoire du SAGE ?

M. LACHERAY (SIAAP) s'inquiète du financement futur des opérations d'assainissement. En effet, les redevances sont aujourd'hui calculées sur la base de la consommation d'eau potable. Or, les études prospectives montrent une tendance à la diminution des volumes consommés, ce qui devrait conduire à une diminution du montant de la redevance perçue.

Concernant les perspectives futures en matière de politiques de l'eau, Mme DE CLERCQ (EPTB Seine Grands Lacs) indique que l'EPTB réétudie actuellement les règlements d'eau de ses ouvrages afin de prendre en compte l'effet du changement climatique. Une étude à ce sujet, menée en partenariat avec l'IRSTEA, sera finalisée probablement en septembre 2013. Elle ajoute que la Directive Inondations, en cours de mise en œuvre sur notre territoire, sera un autre aiguillon majeur à prendre en compte.

2. CE QUI EST « EN JEU » SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

Le bureau d'études présente les 3 éléments « en jeu » relatifs à la commission « Qualité », à savoir :

- **La diminution des pollutions de temps sec et l'atteinte des objectifs DCE ;**
- **Le retour de la baignade sur la Marne et la qualité des rivières par temps de pluie ;**
- **La durabilité de l'offre quantitative et qualitative.**

La commission valide ces propositions d' « en jeu » qui seront discutées et qualifiées dans les ateliers.



3. TRAVAUX EN ATELIERS : RESTITUTION

En souligné, les éléments que l'on retrouve dans plusieurs cases

ATELIER 8 : « LA DIMINUTION DES POLLUTIONS DE TEMPS SEC ET L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DCE »

<p>ATOUPS Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Bon sur la qualité (données nb et qualité) pour la Marne et le Morbras ● Attachement des riverains et/ou des élus à des cours d'eau non répertorié par l'IGN ● Nombre de compétences techniques et technologiques par rapport à avant ● STEP performante (SIAAP + autres) ● Prise de conscience globale des enjeux (asso, collectivité...) ● Contrat de bassin ● Dispersions des aides financières sur le périmètre 	<p>FAIBLESSES Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Mise en pratique délicate et compliquée de la réglementation ● Nombre de cours d'eau busés, différent des cours d'eau reconnus comme tels => attention au classement de ces cours d'eau et aux conséquences ● Peu de données sur le Val Maubuée et plans d'eau ● Morcellement des compétences ● Problème de coordination ● Manque de connaissance : impact des pollutions atmosphériques, HAP, médicaments...
<p>OPPORTUNITES Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● SAGE opposable aux réglementations : cadre juridique pour faire évoluer les réglementations + outil de programmation ● Devenir et usages (recyclage) des eaux usées et pluviales ● 10^{ème} programme de l'AESN ● Mise en place d'organisme de coordination et d'informations (étendre l'expérience du SMV) ● Communiquer sur la thématique (au public) 	<p>MENACES De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de la population : augmentation des flux, augmentation de la variété des types de pollution ● Prise en compte des polluants émergents et résidus médicamenteux ● Risque de diminution du personnel dédié dans les collectivités territoriales ● Risque de perte de recettes (redevances assainissement)

ATELIER 9 : « LE RETOUR DE LA BAINADE SUR LA MARNE ET LA QUALITE DES RIVIERES PAR TEMPS DE PLUIE »

<p>ATOUPS Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Temps sec bon plutôt • Cadre de vie agréable à préserver qui donne envie d'aborder les thématiques SAGE (baignade) • Faible surface assainit en unitaire • Visibilité de la rivière, réaction de la pollution • Existence de données de base (observatoire), on a des tendances • Dispositifs existent et fonctionnent bien de base temps sec 	<p>FAIBLESSES Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de démarche globale (type SAGE ou autre à l'amont) • Manque de coordination / centralisation des connaissances • Manque de connaissance des paramètres autres que réglementaires et efficacité des dispositifs abatement (STEP) • Peur de l'infiltration, en fonction notamment du sol • Il reste des points noirs au niveau notamment des bassins (équipements), compléter les dispositifs existants • Taux de conformité des branchements • Manque de sensibilité sur alt EP (toitures végétales) • Manque de connaissances sur rôle de chaque niveau asst dans la pollution pas par temps pluie (STEP, ouvrages, réseaux, communes...) • Affluents => cumulation pollutions ressentie • Limite des dispositifs de traitements ponctuels (séparatif hydrocarbures par exemple) • Méconnaissance des substances dangereuses et comportement des milieux naturels
<ul style="list-style-type: none"> • Documents SDAGE SDRIF qui encadrent : atouts ou opportunités ? • Augmentation de la pollution dans le réseau pluvial 	
<p>OPPORTUNITES Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles zones à urbaniser / renouvellement => promouvoir les techniques alternatives EP • Aides AESN, Région • Taxe pluviale (malgré toutes les difficultés administratives) • Politique touristique + demande sociale liées à la baignade • Documents cadre : règlements d'assainissement... • Communication dans le cadre du SAGE (relie assos, élus, citoyens, aménageurs...) • Grand Paris, volonté d'excellence, développement durable vitrine 	<p>MENACES De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des surfaces imperméables • Politiquement impossible de faire porter le traitement par quelques-uns (SIAAP, CG...) coût, redevance • Déséquilibre grands projets (type Grand Paris) et leur traduction locale : les eaux pluviales ne sont pas appréhendées, ni prises en compte de la même manière, et avec la même acuité (et/ou le même sérieux) • Mauvaise information, retour information sur Temps pluie • Diminution des crédits dans les communes (investissement, maintenance...) • Changement climatique à prendre en compte (événements pluvieux,...)

ATELIER 10 : « LA DURABILITE DE L'OFFRE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE D'EAU POTABLE »

<p>ATOUPS Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Expertise locale forte, à forte technologie, station d'alerte en continu, complété par des campagnes d'analyse fonctionnelle ● La recherche analytique, traitement de l'eau ● Evaluation des besoins, en adéquation avec les moyens de production ● Plan régional de continuité en eau potable et en énergie ● Implication des gestionnaires avec l'Etat ● Gestion coordonnée : Etat, Grands lacs de Seine, producteurs d'eau potable ● Constitution des SAGE en amont 		<p>FAIBLESSES Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Paramètres émergents à traiter sur les STEP et les UP ● Principe du pollueur/payeur non appliqué ● Gestion patrimoniale : budgets pour améliorer la maintenance
<p>OPPORTUNITES Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Comité de bassin SAGE / SDAGE, levier AESN et Région ● Présence d'association, le public ● Projets d'aménagement => Grand Paris ● Directive Cadre sur l'Eau 	<p>Equilibre raisonné des usages de loisirs</p>	<p>MENACES De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Projets d'aménagement, Grand Paris ● Dans le secteur la Marne est la seule ressource en eau potable ● Le terrorisme ● Abandon / fermeture des sites industriels. Risques potentiels de pollution de ces lieux => protection durable de la ressource ● Quantité, qualité des eaux des affluents du proche amont par temps de pluie ● Subir les pressions de « l'amont »

ELEMENTS DE SYNTHESE A CHAUD

Jean-Baptiste Narcy, ASCA

Des restitutions des participants, et des discussions auxquelles elles ont donné lieu, les points suivants ont été relevés "à chaud" par le groupement :

1. divers registres de facteurs ont été relevés dans le recensement des atouts, faiblesses, menaces et opportunités : registres technique, sociologique et politique, financier, réglementaire, organisationnel.

2. deux ensembles de facteurs relevés apparaissent comme non connectés :

- **d'un côté, les facteurs techniques, organisationnels et financiers**, renvoyant globalement à l'ingénierie de l'eau, les compétences et l'organisation qu'elle mobilise. Sur ce plan, de nombreux atouts ont été identifiés (on pourrait résumer les 3 restitutions dans un même slogan : "Ah, si tout allait aussi bien que l'ingénierie !"), le territoire dispose d'un bon niveau d'ingénierie en termes notamment de compétences et d'effectifs mobilisés. Des faiblesses ont cependant également été pointées, en particulier sur le plan organisationnel (nombreuses institutions, difficulté de mutualisation des données, vision parcellaire des problèmes, ...), ainsi que des menaces, notamment financières (crainte sur l'état des budgets publics dans les années qui viennent).

- **de l'autre, des facteurs sociologiques et politiques**, renvoyant à la fois aux élus concernés par les thématiques de la commission et aux "demandes sociales". Cette fois, peu d'atouts sont relevés dans ces registres, mais plutôt des faiblesses et des menaces (insuffisance du portage politique, non application du principe pollueur payeur, ...). Quand des atouts ou opportunités sont relevés (attachements à des anciens rus déclassés, demande de baignade), ils peuvent aussi constituer des menaces sur le plan technico-organisationnelle (difficultés supplémentaires si on prend au sérieux ces demandes).

Il ressort donc qu'il y a une **difficulté à articuler l'ingénierie de l'eau d'une part, le politique et le social d'autre part**, alors même que cette articulation semble nécessaire pour fédérer les acteurs, en donnant davantage de sens collectif et d'objectifs fédérateurs aux actions conduites ou à conduire.

SUITE DES TRAVAUX EN PHASE DE DIAGNOSTIC

Les personnes n'ayant pas pu assister à la réunion sont invitées à faire part de leurs remarques/compléments dès que possible et au plus tard le mercredi 16 janvier 2013.

Cette réunion de la commission « Qualité » est l'unique de la phase de diagnostic du SAGE. Il est donc important que tout le monde puisse transmettre ses remarques à cette occasion.

Vous pouvez également contacter l'animateur du SAGE (Christophe DEBARRE – christophe.debarre@marne-vive.com – 01 45 11 65 71)

Le rapport provisoire du diagnostic sera présenté au Bureau de la CLE mi février puis adressé à la CLE pour une validation en mars 2013. La relecture du rapport de diagnostic par les partenaires du SAGE s'effectuera donc vraisemblablement entre le 25 février et le 18 mars 2013.